

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE RILATIVA À U FINANZAMENTU DI U
DISPUSITIVU D'ALLOGHJU D'URGENZA DI A FALEP PER
L'ANNATA 2026
CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU
DISPOSITIF HÉBERGEMENT D'URGENCE DE LA FALEP
POUR L'ANNÉE 2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et amorcer un travail d'accompagnement social.

Il ne constitue pas une solution durable mais permet de répondre aux situations d'urgence. L'accompagnement proposé vise à orienter progressivement les personnes accueillies vers une structure adaptée aux problématiques rencontrées, voire à leur offrir une solution de transition favorable à leur réinsertion.

Bien que relevant d'une compétence de l'Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

C'est à ce titre que la Collectivité de Corse vient soutenir la Fédération des associations laïques d'éducation permanente (FALEP) sur le Pumontu, en complément des aides déjà allouées par les services de l'Etat.

La FALEP intervient à Aiacciu et Portivechju, pour la mise à l'abri des ménages sans domicile à travers deux dispositifs complémentaires : l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel ou en logement famille et l'allocation logement temporaire.

- L'hébergement en hôtel ou en logement

Proposé sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju, l'urgence en nuitées d'hôtel, complétée par l'ouverture de places en logement diffus, permet de pallier le manque de structure d'hébergement d'urgence à Portivechju et de prendre en charge les personnes qui ne peuvent pas intégrer les centres existants à Aiacciu.

Les données de 2025 mettent en évidence une activité soutenue à Aiacciu et Portivechju avec au total 60 personnes hébergées. Cela représente 36 ménages pour un total de 678 nuitées.

Le public accueilli se constitue essentiellement de femmes isolées et de familles monoparentales.

S'agissant de solutions d'urgence pour une mise à l'abri des personnes avant leur orientation vers d'autres dispositifs, les prises en charge sont globalement courtes avec des durées moyennes de 8 jours à Aiacciu et 12 jours à Portivechju lorsque les solutions de relais ou d'orientation font défaut.

Le suivi proposé tout au long du séjour par un travailleur social dédié à cette action,

complété par la mobilisation du réseau partenarial de l'association, permet un accompagnement vers des solutions de sortie personnalisées visant à une continuité d'hébergement.

- L'allocation logement temporaire (ALT)

L'ALT propose une réponse en termes de poursuite d'hébergement, notamment après l'urgence. Dans ce cadre, la FALEP loue des logements auprès de bailleurs privés ou publics afin d'y accueillir les familles ou personnes défavorisées.

Ce dispositif transitoire vise à les accompagner vers une situation plus équilibrée et leur permettre ainsi d'accéder à un logement autonome.

En 2025, 57 ménages ont été pris en charge dans le cadre de l'ALT, cela représente 103 personnes pour 19 910 nuitées.

L'activité est en progression par rapport à 2024, notamment sur le territoire de Portivechju où l'antenne s'est développée afin de répondre à l'augmentation continue des besoins. La grande majorité du public accueilli est composé de personnes isolées et de familles monoparentales. Le total nombre de séjours s'élève à 103 avec une moyenne de prise en charge de 210 jours à Aiacciu et 173 jours à Portivechju.

L'accompagnement vise à rétablir l'accès au droit des personnes, définir un projet et les ramener progressivement vers une réelle stabilisation des parcours ainsi qu'une relative autonomie.

Le coût total des deux actions portées par la FALEP pour l'exercice 2026 est estimé à 522 253 euros. L'Etat prend en charge les nuitées d'hôtel et les locations à hauteur de 374 055 euros.

En complément de ces financements et afin de soutenir l'accompagnement proposé aux personnes hébergées, la Collectivité de Corse participe au fonctionnement des deux dispositifs.

Ainsi, après analyse du rapport d'activité et du budget prévisionnel de chacune des actions, il convient de reconduire cette participation, à hauteur de 55 986 euros pour l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel et de 33 063 euros pour l'ALT, soit 17 % du budget global estimé par l'association.

Bien que l'activité d'hébergement d'urgence ne constitue pas une compétence propre de la Collectivité de Corse, l'ensemble de ces participations, pour un montant total de 89 049 euros, permettront le maintien sur l'ensemble du territoire insulaire d'un accompagnement des personnes défavorisées à divers niveaux. L'objectif est de favoriser le retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget primitif 2026 : Programme 5121 – Chapitre 934 – Fonction 93428 – Compte 65748.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver les conventions de financement relatives à ces actions pour l'exercice 2026, telles que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de la FALEP pour l'exercice 2026 à 89 049 euros et de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2026 – Section Fonctionnement
PROGRAMME : 5121 – Insertion Précarité

MONTANT DISPONIBLE522 270 €

Fédération des associations laïques d'éducation permanente FALEP

Subvention pour le fonctionnement du dispositif Hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju –

Exercice 202655 986 €

Subvention pour le fonctionnement du dispositif Hébergement d'urgence en logement de transition sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju –

Exercice 202633 063 €

MONTANT AFFECTE89 049 €

DISPONIBLE A NOUVEAU433 221 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.